



MOTION

Le Barreau de Grenoble, en Assemblée générale extraordinaire réunie le 6 janvier 2020 a voté le principe de la poursuite de la grève initialement décidée en Conseil de l'Ordre du **6 janvier 2020 jusqu'au 12 janvier 2020.**

Cette grève pourra être reconduite.

Le barreau entend ainsi s'opposer fermement au projet de réforme du régime de retraite proposé par le gouvernement.

Le régime de retraite des avocats est un régime autonome qui ne coûte rien au contribuable et participe à la solidarité nationale en versant chaque année près de 100 millions d'euros au régime général.

Le doublement annoncé des cotisations des avocats va inéluctablement entraîner la fermeture de cabinets, augmentant le risque de création de déserts judiciaires.

A terme, c'est une partie de la population qui va se voir retirer la possibilité de faire valoir ses droits.

En conséquence, l'AGE a décidé la suspension de toute activité, ainsi que des désignations en incluant également le contentieux des libertés et le contentieux des étrangers, les hospitalisations d'office et l'assistance dans le cadre des gardes à vue, pour manifester son opposition au projet de réforme du régime de retraite.

Ainsi, il a été décidé :

- L'arrêt des désignations par le bâtonnier pour tous les contentieux et permanences liés à l'accès au droit
- La grève de toute activité juridictionnelle et des expertises
- La demande de renvois devant toutes les juridictions civiles, commerciales, prud'homales, administratives et pénales
- La fermeture au public des services de la Maison de l'Avocat.

Fait à Grenoble, le 06 janvier 2020

Evelyne TAULEIGNE
Bâtonnier de l'Ordre